

var PP3008 - Type de ménage MAF ([Population](#))**Description**

La variable indique si la composition du ménage, à partir de laquelle le [plafond MAF](#) est calculé, correspond ou non à la composition de ménage figurant au Registre national. Un ménage du Registre national est constitué soit d'une personne vivant habituellement seule soit de deux ou plusieurs personnes qui, unies ou non par des liens de parenté, occupent habituellement un même logement et y vivent en commun.

*Codification***Valeur Signification**

- | | |
|---|---|
| 1 | Ménage tel qu'inscrit au Registre national |
| Autres La composition de ménage MAF du Registre national: | |
| 2 | Membre d'une communauté religieuse: considéré comme isolé |
| 3 | Personnes placées en famille d'accueil |
| 4 | Ménage diminué du (des) membre(s) cité(s) sous la valeur "3" |
| 5 | Personne se trouvant dans une situation de dépendance et dont la composition de ménage diffère du Registre national |
| 6 | Ménage diminué du (des) membre(s) cité(s) sous la valeur "5" |
| 7 | Personne vivant dans un ménage collectif et dont a composition de ménage diffère du Registre national |
| 8 | Composition de ménage qui diffère du Registre national pour des raisons exceptionnelles |
| 9 | Ménage diminué du (des) membre(s) cité(s) sous la valeur "2" |
| 0 | Inconnu |

Remarques

- Le ménage MAF est défini sur la base de la situation familiale au 1er janvier de l'année au cours de laquelle le maximum à facturer est attribué.
- Plus de 97% des personnes de la base de données Population ont la valeur 1. Environ 2% a la valeur 8. Les autres valeurs comprennent chacune moins de 0,02% de la population.
- Le ménage MAF peut être composé à l'aide du [Code d'identification du chef de ménage MAF](#).
- Vous trouverez davantage d'informations sur le ménage du Registre national dans les [Instructions générales concernant la tenue des registres de la population](#) figurant sur le site web du SPF Intérieur.
- Vous trouverez davantage d'informations sur les situations qui diffèrent du Registre national aux articles 9 et 10 de l'[Arrêté royal du 15 juillet 2002](#) portant exécution du Chapitre IIIbis du Titre III de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités.
- Dans la première version des datasets Population (vs1), cette variable est basée sur une information incomplète ou susceptible de modification et donc peu fiable. L'information est correcte dans la deuxième version (vs2).

Disponible

Database	Variantes	Premières données	Dernières données
Population	ALL	2002-01-01	2022-12-31

Code

PP3008

Format SAS

1. (numeric)

Mots clés[Caractéristiques socio-démographiques](#)